

INO SHINE 105

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	INO SHINE 105
Autres moyens d'identification	NETTOYANT SANS FROTTAGE
Famille du produit	Nettoyant
Usage recommandé	Développé pour le lavage à la main, à la pression ou pour les systèmes de lavage automatique sans contact.
Fabriqué pour	Groupe Dissan Inc. 9280, Boul. Du Golf Anjou, Québec, H1J-3A1 (514) 789-6363
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	26

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 5; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 5; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Dangers aigus pour le milieu aquatique - catégorie 3; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Peut être corrosif pour les métaux.

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

FDS No. : 26

Page 01 de 07

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stockage :

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Sodium Metasilicate	6834-92-0	3-7	Sans Objet	Sans Objet
DODECYL BENZENE SULFONIC ACID	27176-87-0	3-7	Sans Objet	Sans Objet
Sodium xylenesulfonate	1300-72-7	3-7	Sans Objet	Sans Objet
C12-15, Alcoool ethoxylé	68131-39-5	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate	64-02-8	3-7	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1

FDS No. : 26

Date de préparation : le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

Page 02 de 07

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

As in any fire incident case, wear a powered air purifying respirator, MSHA/NIOSH (Approved or equivalent) and a complete protective suit. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Peut s'accumuler en quantités dangereuses au plafond et à la partie supérieure des espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Fuites ou déversements importants : rincer la zone du déversement.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter de respirer ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Utiliser des outils et de l'équipement résistants à la corrosion. Voir la Section 10 (Stabilité et réactivité) pour vérifier si les matériaux conviennent. Ne jamais ajouter d'eau à un produit corrosif. Toujours ajouter les produits corrosifs lentement à de l'eau FROIDE. Voir la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire.

Protection des voies respiratoires

Utiliser une protection respiratoire à moins qu'une ventilation adéquate soit fournie ou l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont dans les limites recommandées d'exposition.

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1

FDS No. : 26

Date de préparation : le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

Page 03 de 07

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Jaune claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Citron
Seuil olfactif	Sans objet
pH	13
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	1.1
Solubilité	Très soluble dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Sans objet
Tension superficielle	Sans objet
Température critique	Sans objet
Conductivité électrique	Sans objet
Tension de vapeur à 50 °C	Sans objet
Concentration des vapeurs à saturation	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Conditions acides (pH bas).

Matériaux incompatibles

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1
Date de préparation : le 19 décembre, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

FDS No. : 26

Page 04 de 07

Métaux (p. ex. aluminium), acides organiques (p. ex. acide acétique), acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique).

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate		3030 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (lapin)
Sodium Metasilicate	2.06 mg/kg (rat)	857 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rat)
Sodium xylenesulfonate		7200 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)
C12-15, Alcool ethoxylé		2000 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)
DODECYL BENZENE SULFONIC ACID		480 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)

Oral ATEmix = 5051.42 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 6966.2 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et un gonflement.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être toxique par inhalation.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant cutané. Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

FDS No. : 26

Page 05 de 07

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Sodium Metasilicate	2320 (96 heures)			
Sodium xylenesulfonate	1000 mg/L (96 heures)	1000 mg/L (Daphnia pulex (puce d'eau); 48 heures)		230 mg/kg mg/L (72 heures)
C12-15, Alcool ethoxylé	5-10 (96 heures)	5-10 (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		10-100 (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)
DODECYL BENZENE SULFONIC ACID	1.67 mg/L (96 heures)	2.4 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		47.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)

Persistence et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	3266	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium Metasilicate)	Classe 8	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%):

Aucun des composants n'est supérieur à 0.1%

Identificateur du produit : INO SHINE 105 - Ver. 1

Date de préparation : le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 19 décembre, 2017

FDS No. : 26

Page 06 de 07

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%):
Voir Section 3.

Réglementation personnalisée 1

Europe :

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Yes.

European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) : No.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 19 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée le 19 décembre, 2017

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Références <https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.
Security data sheets of the suppliers.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.